Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Mission interministérielle de vigilance
et de lutte contre les dérives sectaires

Compte rendu de la réunion conjointe
du Conseil d'orientation
et du Comité exécutif de pilotage opérationnel,
le 11 juin 2015

Etaient présents
- pour le Conseil d'orientation : Madame AVENARD, Madame BARRAUD, Madame JOUGLA, Monsieur LATOURNERIE, Madame LEPETIT, Monsieur MICHEL, Monsieur ROMESTAING, Monsieur PARQUET, Madame PICARD, Madame TELO
- pour le Comité exécutif de pilotage opérationnel : Madame BENSADON, Madame, BERGERE-DUCOTE, Monsieur BLUM, Madame CAHEN, Madame COMA, Monsieur FRERE, Madame GALLOT, Monsieur GUICHARD, Monsieur GUILMIN, Madame HOSTALIER, Madame ISLER, Madame LAMBLING, Madame LAPLOIX, Monsieur MIS, Monsieur OLIVARES, Monsieur PEAUCELLE, Monsieur PERROT, Monsieur PITON, Monsieur REMY, Monsieur RICHARD, Monsieur VIZET, Monsieur TIERI, Monsieur VIEILLARD-BARON
-Assistaient également à la réunion les conseillers de la Miviludes et son secrétariat, Monsieur RIBES

La réunion débute à 9h30. *Le président Serge Blisko remercie les personnes présentent.*

1) **Présentation des agents arrivés à la Miviludes** dans l'année: [redacted]

   Le président se félicite que les effectifs soient stabilisés grâce au renouvellement des mises à disposition et ce pour une durée de 3 ans (justice, santé, éducation nationale).
2) **Sur le fonctionnement des instances d'orientation et de coordination**

   - le renouvellement des décrets de composition de deux instances est en cours. L'arrêté concernant le comité exécutif de pilotage opérationnel ne devrait pas être nominatif mais indiquer les fonctions des personnes représentant leur administration ;
   - la Miviludes se dote d'un règlement intérieur qui sera présenté à la prochaine réunion en octobre 2015 ;
   - le rythme des réunions devrait être plus régulier avec 4 réunions par an pour chacune des instances dont une plénière et des réunions de groupes de travail avec un thème précis (le décret de création de la Miviludes fixe 6 réunions par an du CEPO) ;
   - plusieurs thèmes sont proposés, qui peuvent réunir des membres du Conseil d'orientation comme des représentants des administrations et des personnes qualifiées: Internet et les réseaux sociaux vecteurs du développement de la pensée radicale ; Méthode et évaluation de la prise en charge des victimes et de leur famille; Analyse de la jurisprudence en matière de dérives sectaires pour faciliter l'approche judiciaire de certains signalements; Impact économique des dérives sectaires; Evaluation des concepts utilisés par la Miviludes à l'épreuve de l'actualité.

3) **Point d'information du Docteur Gallot sur le Groupe d'appui technique (GAT)** chargé de l'évaluation des pratiques non conventionnelles en santé. Mis en place en 2009 par le directeur général de la Santé, l'arrêté de création qui fixait sa composition a été récemment annulé dans le cadre d'une démarche de simplification pilotée par le Secrétariat général du Gouvernement. Toutefois, cette suppression ne remet pas en cause la poursuite des travaux de cette instance unique sur un sujet important. Le renouvellement pour trois ans de la convention avec l'Inserm, qui analyse la littérature scientifique et la littérature grise sur certaines pratiques pour évaluer leur efficacité et leur dangerosité, est rassurant pour la poursuite des travaux du GAT.
Le président Blisko évoque la mobilisation de la Miviludes, des associations et de certains parlementaires pour faire valoir l'importance de maintenir le GAT et pour alerter sur le mauvais signale qu'aurait donné sa disparition aux charlatans et autres dé-thérapeutes.
4) **Dans le domaine de la santé**, le Docteur Romestaing, Vice-président du Conseil national de l'ordre des médecins évoque les nombreux échanges avec la Miviludes (quasi hebdomadaires). Les interrogations qui remontent des conseils départementaux sont nombreuses, liées à l'engouement pour des pratiques thérapeutiques alternatives. La sensibilisation des médecins doit se poursuivre et d'ailleurs le président de la Miviludes est invité à intervenir à un des 4 ateliers (celui consacré aux dérives thérapeutiques) organisés à l'occasion du Congrès national qui se tiendra en octobre 2015 et qui réunira une centaine de conseillers ordinaux. Les sanctions sont rares ce qui entraîne une démotivation des conseils ordinaux. Il est relevé que le problème dépasse le cadre français et que l'action devrait être portée au niveau européen. Les médecines alternatives y sont reconnues, l'utilisation du terme de médecine entretenant une confusion dans le public. L'évaluation scientifique devrait être promue au niveau européen.
Le président Blisko évoque à titre d'illustration le problème du refus de vaccination.
Madame Picard, présidente de l'Unadfi, signale les démarches engagées auprès de l'administration de la recherche pour dénoncer la multipication de diplômes universitaires (DU) sur des pratiques non éprouvées. Le dossier est difficile à mener, alors que les DU sont une manne financière pour les universités.
5) **Activités de la Miviludes 2014-2015.**
Synthèse du document remis en séance (en annexe).
L'activité de formation, qui s'est accélérée au premier semestre 2015, est le point le plus notable. Elle est due à la coopération de la Miviludes avec le Centre de prévention de la délinquance (CIPD) chargé de la prévention de la radicalisation. Depuis janvier 2015, près de 2 000 agents publics, mais aussi les membres des associations qui accompagnent les familles de jeunes radicalisés, ont suivi les formations organisées par le CIPD. Les conseillers de la Miviludes interviennent au sein de ces formations notamment sur les mécanismes d'emprise mentale.
Monsieur Piton, chef de cabinet du SG-CIPD, indique que les demandes de formations déconcentrées et de sensibilisation vont être nombreuses au second semestre (préfectures, rectorats, conseils généraux...). Madame Barraud, présidente honoraire de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) demande si le programme peut être communiqué en amont [il faudra prendre en compte les aspects de sécurité dans la diffusion des informations sur l'organisation de ces formations]. Monsieur Perrot, du Service central du renseignement criminel (Gendarmerie) demande si une évaluation de l'impact des formations a pu être faite, en mesurant l'augmentation des signalements par exemple. Monsieur Piton indique le bon retour sur les formations dispensées et la forte augmentation des signalements qui remontent des acteurs de terrain (environ 2 000 signalements au Numéro Vert et 2 000 qui émanent des territoires).
Monsieur le procureur général Michel interroge sur la poursuite des formations auprès de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).
Il est précisé que la Miviludes est intervenue deux fois à l'ENM, notamment auprès des Magistrats référents antiterroristes et qu'elle a répondu aux nombreuses demandes de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Elle est aussi intervenue pour l'Education nationale auprès des chefs d'établissements et conseillers d'éducation.

6) **Sur la prévention de la radicalisation**

– Monsieur le Conseiller d'Etat Dominique Latournerie pose le problème de la radicalisation religieuse.

Le président Blisko expose l'approche de cette dérive sectaire pas comme les autres. Les processus d'emprise mentale et les mécanismes décrits par le professeur Parquet sont congruents. Il y a des différences – sociologiques, vecteurs de diffusion et rôle Internet, rapidité du processus –, mais aussi beaucoup de points communs. Une année seulement s'est écoulée et nous manquons de recul, mais 4 000 jeunes, mineurs ou jeunes majeurs, ont déjà été signalés.

La question de la radicalisation religieuse a posé problème, car il ne s'agissait pas d'interférer dans la vie spirituelle. Cependant, on observe chez ces jeunes un cheminement religieux très sommaire, et si un climat émotionnel est créé, il est difficilement comparable à une conversion. Le religieux est un paravent pour une vraie emprise et un recrutement comme celui qu'exercent les gourous.

– Monsieur le Professeur Parquet s'inquiète de la confusion dans les thématiques et les approches abordées dans les formations. Le terme de personnes radicalisées entretient la confusion, qu'il s'agisse de délinquants, en principe en prison, ou de personnes sous emprise qui doivent être aidées comme victimes d'une emprise. Quant aux dérives religieuses, elles doivent être prises en charge par les représentants de la dite religion. Le gouvernement devrait avoir une position et des objectifs pour éviter la cacophonie sémantique. L'approche est pointilliste et il n'y a pas de corpus théorique ni de cahier des charges des formations.

Le président Blisko évoque l'hétérogénéité des profils et des parcours et le besoin de développer la recherche et les travaux universitaires. Un groupe de travail a été mis en place par le CIPD pour objectiver des indicateurs de basculement et un appel d'offres est lancé pour une étude à partir de parcours de vie. Il rappelle la difficulté d'aborder les questions religieuses pour l'administration. Et devant le phénomène nouveau de conversion des jeunes – il n'est pas interdit de changer de religion et devenir très ou même excessivement religieux–, apparaît une autre nouveauté : la violence contre eux-mêmes, leur famille et la société.

Monsieur Piton ne partage l'analyse du Professeur Parquet. Des approches différentes existent à l'étranger et la France du fait de sa culture laïque a tardé à mettre en place une politique de prévention pour les jeunes. La structuration est en cours avec deux objectifs : faire remonter des informations (= signalements) et que les acteurs de terrain s'approprient la démarche publique en la matière.

– Madame Picard rappelle qu'il s'agit de situations individuelles et que pour les acteurs de terrain l'enjeu premier n'est pas d'avoir une typologie. Les associations accueillent, diagnostiquent et accompagnent, mais s'interrogent sur la suite de la prise en charge (qu'est-ce qu'on fait? compte tenu des risques encourus, de la dimension affective…) La conceptualisation est très utile (formation du CIPD). Elle doit se poursuivre par des recherches-actions sur le terrain pour faire le lien avec l'observation, notamment du travail avec des familles, et aboutir au développement d'outils pédagogiques, même si la réponse demeure nécessairement individuelle. Les ADFI suivent une centaine de familles mais à des degrés très divers d'accompagnement.

L'urgence de l'action ne doit pas occulter la nécessité de prendre le temps de l'analyse et il n'y a pas encore de réponse à la question des journalistes « comment déradicalise-t-on ? ». Monsieur Piton complète l'information sur le dispositif: centre dédié aux personnes de retour de zone qui ne sont pas sous-main de justice ; équipe mobile du CPDSI ; et fonds alloués (FIPD 8,6 M€, dont 6 M€ pour l'action des préfets et 2,6 M€ pour la recherche, l'équipe mobile et le centre).

7) **Point sur la communication et la documentation**

La remise du rapport 2013-2014 a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Il est proposé de faire un bref rapport d'activité 2015 à paraître en février 2016 et de prévoir d'ici la fin d'année 2015 les sujets qui pourraient être développés dans un rapport plus substantiel à paraître début 2017.

[redacted] *conseillère communication et relation avec les élus rappelle qu'elle est à la disposition des membres pour orienter un élu.*

Un vaste chantier attend la fonction documentaire, qui est au cœur de l'activité de la Miviludes, pour réaliser la numérisation du fonds. Sa particularité complique son inscription dans le projet de mutualisation à l'œuvre dans les services du Premier Ministre.

8) **Le pôle santé**

Les pratiques non réglementées se multiplient et la Miviludes est submergées de demandes. Les agences régionales de santé (ARS) et les directions de la cohésion sociale (DRJSCS et DDCS) peinent à assurer le relai territorial attendu. Le pôle fait des signalements au procureur de la République (art. 40 du code de procédure pénale), mais constate qu'il y a peu de retour des parquets.

Monsieur le procureur général Michel explique que la Justice est mobilisée mais que les parquets ont beaucoup de travail. Il évoque une affaire importante, mettant en cause une kinésithérapeute, qui vient prochainement devant le TGI de Valence. Le docteur Romestaing rappelle le combat mené par l'Ordre national des médecins avec la Miviludes pour interdire aux médecins radiés de l'Ordre de pouvoir faire état de leur titre de docteur en médecine. Le même combat est à mener pour protéger le terme de médecine. Une confusion est entretenue pour tromper les patients et le public.

9) **Le pôle mineur**

Un point d'attention est porté sur la perte de chance éducative. Le droit à l'éducation des mineurs ouvre un champ plus vaste que celui de la prévention de la radicalisation djihadiste. Il y a d'autres formes de radicalisation et de fondamentalisme. La démultiplication des offres éducatives alternatives notamment à travers Internet est un sujet de préoccupation (question évoquée dans le rapport 2013-2014 sur la mouvance New Age). Exploitation des peurs des parents et dépréciation de l'Éducation nationale concourent au développement considérable de l'instruction à domicile et à la création d'écoles hors contrat.

– Madame Françoise Hostalier, Inspecteur général de l'Éducation nationale, évoque la réorganisation de la **Mission nationale de prévention des phénomènes sectaires en éducation (MPPS)**. Les correspondants académiques organisent les formations et assurent les remontées de terrain. Une page d'information figure sur les sites des inspections académiques. Le ministère veille au respect du droit à l'enseignement, respectueux de l'intégrité physique et morale des mineurs. La labellisation des écoles hors contrat fonctionne, mais l'Education nationale doit faire face à l'explosion de l'enseignement à domicile. Une autre difficulté est le contrôle, en lien avec les collectivités territoriales, de l'enseignement ou complément d'enseignement périphérique qui s'est développé après la réforme des rythmes scolaires. Un travail majeur est engagé sur les « décrocheurs » avec les chefs d'établissement. Le repérage et l'analyse du phénomène rejoint la question de la radicalisation. Le ministère travaille également sur la formation de formateurs pour la prévention de la radicalisation.

10) **Le pôle affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle.**

L'argent reste la motivation première des mouvements sectaires. Il existe de nombreux circuits financiers occultes, mais la difficulté demeure le caractère multiforme de ces mouvements. On trouve souvent un « front office», une association cultuelle par exemple, et un « back office», une direction financière, une direction immobilière ou une SCI... La formation professionnelle est un marché énorme (35 Md€/an) qui aiguise l'appétit de nombreux mouvements. Le coaching par exemple couvre des véritables prédations dont certaines entreprises sont victimes. Renforcer la coopération avec les directions des ministères économiques pour mieux contextualiser les fraudes est l'objectif que s'est assigné le pôle depuis l'arrivée de sa nouvelle conseillère.

– Monsieur Erwan Guillemin, directeur des **opérations douanières**, fait état du développement de projets en France, avec des partenaires étrangers et la communauté du renseignement, sur des phénomènes en lien avec la radicalisation et les dérives sectaires. Il confirme que sont en jeu des sommes extrêmement importantes, avec quelques illustrations (communauté asiatique de région parisienne, 200 000 euros par jour en liquide). Le financement de la « cause djihadiste » s'appuie sur de nombreux trafics : stupéfiants, cigarettes et contrebande de tabac à narguilé (sur l'année 15 t saisies en France et 300 t saisies à l'étranger qui allaient vers l'Europe). La vente de logiciels

pirates est aussi très développée et lucrative (prix de revient des copies 1 € et 99 € à la revente). Sont aussi repérées les associations caritatives qui exportent des ambulances. Les visites domiciliaires du Service des douanes présentent l'avantage d'être moins marquantes et moins voyantes qu'une opération de police et font moins clignoter les feux rouges dans les réseaux.

– Monsieur Mil, chef de la 1re division d'enquêtes de **TRACFIN**, organisme membre de la communauté du renseignement qui fête ses 25 ans, indique l'aspect oblique du contrôle exercé par ses services. En effet, Tracfin ne travaille pas d'initiative, mais à la demande des organismes assujettis notamment les organismes bancaires. Comme illustration, est citée l'affaire d'une vieille dame spoliée par un mouvement (retraits d'espèces très supérieurs à ses besoins, nue-propriété). La suspicion d'abus de faiblesse est transmise au parquet et le fait qu'un notaire soit impliqué est particulièrement grave. Autre exemple, un chef d'entreprise, adepte et guide raëlien, a été mis en cause pour travail dissimulé et abus de biens sociaux. Tracfin est compétent en matière de financement du terrorisme depuis 2004 et coopère avec les 120 Tracfin de par le monde, sont notamment surveillés les transferts de liquidités (via Western Union). La direction adresse des notes aux services de renseignements partenaires de la DGSI. Des liens plus institutionnels avec la Miviludes sont souhaités (voir l'article L 531-27 du code monétaire et financier, qui prévoit un recueil d'information de la part des administrations).

Le procureur général Michel souligne l'importance de l'aspect patrimonial dans la lutte contre les sectes. La justice a recours à des saisies (voir l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués) et les échanges de renseignements sont fondamentaux pour rendre plus efficients ces outils.

[redacted] *précise que le pôle travaille aussi activement avec la DGFIP, le Service du contrôle fiscal étant important pour l'approche patrimoniale de la lutte contre les dérives sectaires. Elle mentionne le développement d'un partenariat avec la DGCCRF, et plus particulièrement le bureau et le collège des consommateurs.*

11) **Le pôle sécurité**

Le pôle suit particulièrement la mouvance New Age (channeling [procédé de communication avec un être d'une autre dimension], néo-chamanisme, satanisme..). Il est le point de contact privilégié pour les acteurs de terrain et les associations de victimes et il assure la rencontre des victimes et des familles de victimes au sein de la Miviludes (avec des conseillers d'autres pôles selon les cas). Il apporte aussi une très large contribution aux actions de formation, en premier lieu des agents de la sécurité nationale, du renseignement et de la police judiciaire, mais aussi auprès des magistrats et dans les formations organisées par le CIPD.

– Monsieur Guichard, commissaire divisionnaire, chef de **l'Office central de répression des violences aux personnes** (OCRVP Direction centrale de la Police judiciaire) évoque plus particulièrement l'activité de la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaire (CAIMADES), créée en 2009, avec un effectif actuellement de 6 personnes. Les magistrats la sollicitent beaucoup. La cellule a été saisie de 50 signalements sur la dernière année dont certains proviennent de la Miviludes. Elle en traite une trentaine et les autres sont pris en charge par les services territoriaux. Elle assure auprès des services un rôle de conseil (conduite des auditions, vigilance sur certains aspects...). Il faut rappeler que le traitement de ce type d'affaires prend beaucoup de temps (1 an ½ en moyenne). Les faits incriminés relèvent plus souvent d'abus sexuels, d'infractions financières... que de l'article 223-15-2 du code pénal dont l'application nécessitent des preuves toujours difficiles à obtenir.

– Monsieur Frère, chef de division du **Service central du renseignement territorial** (SCRT) précise l'organisation issue de la réforme du renseignement de 2008 (Direction centrale de la sécurité publique). La division assure les formations notamment des référents sectes. Il s'agit de donner des clés pour aller à l'essentiel et utiliser différents leviers. On observe après les formations une plus grande pertinence des papiers (400 notes annuelles). Thérapies déviantes, coaching aux méthodes douteuses, salons du bien-être accueillant des techniques ou des participants défavorablement connus sont en hausse. Comme la Caimades, le SCRT relève de nombreuses infractions connexes, dont certaines très graves (infractions sexuelles sur mineurs...).

- Monsieur Patrick Perrot, Lieutenant-Colonel du **Service central de recherche criminelle** (SCRC/STRJD police judiciaire, Direction générale de la gendarmerie nationale), rappelle la qualité des relations entretenues avec la Miviludes. Au sein du SCRC, le groupe national de vigilance sur les dérives sectaires a une action transverse pour répondre à la polysémie du phénomène. Le groupe, qui réunit des enquêteurs spécialisés (SDAO, OCLES, OCLTI) une à deux fois par an, échange beaucoup avec les différentes composantes de police judiciaire. La mission de collecte de toutes informations utiles à la répression de la criminalité comprend une activité judiciaire mais aussi, sur un plan plus large, le service produit des analyses stratégiques, outils de développement d'une politique de sécurité publique. Le service a une triple approche scientifique, criminologique et judiciaire. Une activité importante du service porte sur les données de masse qui ne se traitent pas sur l'intuition mais avec méthode scientifique. Depuis 2014, se développent l'analyse de risque et l'évaluation de la menace (dérives les plus prégnantes et leur évolution), les méthodes géo-décisionnelles (cartographie intelligente) qui déterminent des points chauds, des zones de propagation, par exemple l'impact d'un salon zen sur le développement d'activités douteuses. Le service travaille sur l'aspect réseau qui n'apparaît d'évidence. En effet dans les dérives sectaires on observe aujourd'hui de petites cellules, par exemple dans le domaine des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT), et le réseau est en « back office ». Une attention est portée sur une forme d'hybridation des dérives sectaires avec des groupes criminels. 152 enquêtes ont été diligentées par la gendarmerie en 2014 (73 en 2013) et 285 infractions ont été relevées concernant des atteintes aux personnes et 75 concernant des atteintes aux biens. L'augmentation des signalements serait-elle liée aux formations et à la sensibilisation des services?

12) **Les associations invitées à s'exprimer, la présidente de l'Unadfi**, Madame Picard évoque la part importante des femmes dans la recrudescence des mouvements sectaires (75 % de femmes, entre 25 et 50 ans). Le bien-être est un vecteur important et sans doute en cause dans les évolutions récentes. Une recrudescence des atteintes sexuelles est aussi mentionnée et de véritables prédateurs sexuels opèrent leur manœuvre de séduction aux travers de propositions de ce type.

Madame Télo, présidente du **CCMM** Ile-de-France, rappelle la vocation du CCMM de lutter contre les manipulations mentales. Les CCMM aident les familles touchées par le la radicalisation et la présence de psycho-cliniciennes est importante dans cette prise en charge difficile. Certains bénévoles n'ont pas encore pu suivre les formations du CIPD, mais cela devrait être réalisé à l'automne. Les dérives sectaires restent toutefois le principal sujet des CCMM (accompagnement des victimes et familles de victimes, formations dans les établissements scolaires).
Un colloque est organisé par le CCMM Ile-de-France le 15 octobre sur les personnes vulnérables face aux dérives sectaires (adolescents, monde du travail et vieillesse).

La réunion s'est achevée à 12h30.